

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COLLEGES 1 ET 2 DU CONSEIL DE L'ÉCOLE  
DOCTORALE DES SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ, AGRONOMIE ET ENVIRONNEMENT (SVSAE)**

**LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 13 MAI 2025,**

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole Doctorale SVSAE de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération à distance n°01 du conseil de la recherche de l'Université Clermont Auvergne du 05 mars 2024 ;

Vu le compte-rendu du Conseil scientifique de l'Ecole Doctorale SVSAE du 06 février 2025 ;

Vu la proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale SVSAE ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de l'Ecole Doctorale SVSAE, les membres des collèges 1 et 2 sont désignés parmi les personnels rattachés à l'ED ou à la DRED, par délibération du Conseil de la Recherche de l'UCA, sur proposition du Directeur de l'ED, pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours ; leur mandat est renouvelable. Le Directeur de l'ED veille à la représentativité disciplinaire de l'ED.

Pour le Collège 2, Xavier BAILLY, Ingénieur de recherche au sein du laboratoire EPIA, ayant exprimé le souhait de cesser ses fonctions, il est remplacé par Thierry ASTRUC ingénieur de recherche au sein du laboratoire QUaPA.

La composition proposée est donc la suivante :

**Collège 1 : 13 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche rattachés à l'ED :**

Thierry LANGIN, Représentant de l'UMR GDEC

Laurent MOREL : Représentant de l'UMR GReD

Yannick BIDEF : Représentant de l'UMR IMoST

Corinne PETIT : Représentant de l'UMR LMGE

Stéphanie BLANQUET-DIOT : Représentant de l'UMR MEDIS

Radhouane DALLEL : Représentant de l'UMR Neuro-Dol

Stéphane HERBETTE : Représentant de l'UMR PIAF

Dominique DARDEVET : Représentant de l'UMR UNH

Laurent RIOS : Représentant de l'UMR UMRF

Philippe MICHAUD : Représentant 2 équipes de recherche de 2 UMR : IP et LPC

Nathalie BOISSEAU : Représentant 3 équipes de recherche et 1 UPU : AME2P, CROC, CHELTER et ACCePPT

Catherine PICON-COCHARD : Représentant 2 UMR : UREP et EPIA et 1 UR : QuaPA

Isabelle CASSAR-MALEK : Représentant 1 UMR : Herbivores

**Collège 2 : 2 représentants des personnels BIATSS rattachés à l'ED ou à la DRED :**

Thierry ASTRUC – ingénieur de recherche – laboratoire QUaPA

Adeline SIVIGNON – ITA : Représentant de l'UMR M2Ish

Vu le quorum atteint en début de séance ;  
Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la recherche ;  
Après en avoir délibéré ;

## DECIDE

### Article 1 :

D'approuver la composition des collèges 1 et 2 du conseil de l'ED SVSAE telle que définie ci-dessus.

### Article 2 :

D'abroger la délibération à distance n°01 du conseil de la recherche de l'Université Clermont Auvergne du 05 mars 2024.

Membres en exercice : 46

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 15 mai 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB\_CR\_20250513\_03

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*